

ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA REPRESENTATION PARCELLAIRE CADASTRALE UNIQUE (RPCU)

Pascale BARANGER, DGFIP - Sylviane CHARDONNEL, IGN

REPRESENTATION PARCELLAIRE CADASTRALE UNIQUE (RPCU)

- **Genèse du dossier**
- **Grands principes retenus pour la Représentation Parcellaire Cadastre Unique (RPCU)**
- **Les grandes étapes**
- **Les étapes à venir**

GENÈSE DU DOSSIER

GENÈSE DU DOSSIER

A l'issue de travaux menés par la DGFIP, l'IGN et le MEDDE en 2010, un constat sur les produits existants, le plan cadastral de la DGFIP et la BD parcellaire[®] de l'IGN :

- **Ni le plan cadastral, ni la BDParcellaire[®] ne sont satisfaisants en l'état pour les besoins des utilisateurs, notamment au regard de la continuité géographique**
- **Un simple assemblage des deux produits n'est pas suffisant**

Décision commune DGFIP/MEDDE/IGN (validée par un courrier interministériel du 20 mai 2011) :

- **Lancement d'une expérimentation en vue de définir une représentation parcellaire cadastrale unique (RPCU) qui soit en meilleure adéquation avec les besoins des utilisateurs**

GRANDS PRINCIPES RETENUS POUR LA REPRÉSENTATION PARCELLAIRE CADASTRALE UNIQUE

LES GRANDS PRINCIPES RETENUS POUR LA RPCU

- Principe n° 1 : **Continuité** des limites des parcelles, des feuilles cadastrales et des limites de communes sur l'ensemble du territoire, en conformité avec la réalité du terrain et les actes réglementaires
- Principe n° 2 : niveau d'**Exactitude** visé au moins celui du RGE ou du plan cadastral, meilleur en zone urbaine qu'en zone rurale
- Principe n° 3 : disponibilité des limites parcellaires et administratives en mode **Vectoriel** sur l'ensemble du territoire
- Principe n° 4 : **Cohérence** avec les autres couches du RGE et les autres objets du plan cadastral
- La RPCU, parcellaire cadastral amélioré, deviendra le nouveau plan cadastral conservant son statut de document administratif fiscal et foncier, dont la mise à jour et la gestion restent de la compétence de la DGFIP.

GRANDES ÉTAPES

LES GRANDES ETAPES DE LA RPCU

- L'expérimentation menée de mars à septembre 2012 :
 - **Sept zones expérimentales (quelques communes de 7 départements, à savoir 06, 17, 35, 44, 50, 65 et 83)**
 - **Selon deux scénarios : l'un conduit par la DGFIP, l'autre par l'IGN**
 - **Mise en place d'une gouvernance nationale et locale :**
 - **COmité de PILotage et Comité de Coordination technique (CCT)**
 - **Comités Locaux d'Expérimentation (CLE) : mis en place dans les sept zones**
- Le bilan présenté en CCT du 28 février 2013
 - **Sous les angles : continuité, précision, impact sur les contenances parcellaires, contenu et coût**
 - **Des constats forts : l'intérêt de la reprise de géoréférencement sur les plans non réguliers, le coût des travaux de terrain, l'intérêt des données d'appui mises à disposition**

LES GRANDES ETAPES DE LA RPCU

- **Suites du CCT du 28 février 2013**
 - **Collaboration DGFIP/IGN (cinq séances de travail) pour l'élaboration de scénarios techniques basés sur les méthodes expérimentées et sur leurs évolutions envisageables**
 - **Plusieurs étapes identifiées à ce stade :**
 - **Fiabilisation et extraction des données du PCI**
 - **Etat des lieux et analyse préalable des plans**
 - **Analyse et reprise de géoréférencement**
 - **Traitement des raccords de feuilles**
 - **Contrôle**
 - **Communication aux propriétaires fonciers**
 - **Ajout dans la RPCU de la confection d'un référentiel des limites de communes, non expérimenté initialement**
 - **Autres phases identifiées : la vectorisation préalable, l'intégration dans le PCI et le RGE, le retraitement des données métier**

LES GRANDES ETAPES DE LA RPCU

- Le COPIL du 10 juin 2013 :
 - **Validation du principe de constitution de la RPCU sur l'ensemble du territoire**
 - **Une RPCU contenant tous les objets du PCI**
 - **Selon un scénario partagé entre la DGFIP et l'IGN et limitant, sauf cas particuliers tels que des zones localisées à fort enjeu, les interventions sur le terrain**
- Une production qui pourrait démarrer en 2014, avec en préalable :
 - **la rédaction et la signature d'une convention DGFIP-MEDDE-IGN**
 - **une étude sur les impacts juridiques de la RPCU eu égard au rôle fiscal et foncier du plan cadastral**

LES GRANDES ETAPES DE LA RPCU

- Les travaux en cours depuis le COPIL du 10 juin
 - **La rédaction de la convention (cinq séances de travail DGFIP-MEDDE-IGN depuis cet été)**
 - **En corollaire de la convention :**
 - **Affinage des différentes phases techniques du processus**
 - **Affinage de l'évaluation des charges**
 - **Pré-identification des évolutions juridiques nécessaires**
 - **Définition des critères de programmation de la production**
 - **Définition du mode de diffusion (dont les obligations Inspire)**

PROCHAINES ÉTAPES

PROCHAINES ETAPES DE LA RPCU

- **Prochaines échéances**
 - **Finalisation de la convention et approbation par les missions juridiques des organismes**
 - **Prochain COPIL à prévoir en novembre 2013**
- **Travaux à venir**
 - **Lancement d'un groupe de travail juridique**
 - **Modalités de vectorisation des 13% des 590 000 feuilles du plan cadastral non encore sous convention**
 - **Dispositifs techniques d'accompagnement des utilisateurs, services dédiés pour aider à la migration des données métier vers la géométrie RPCU**

Merci pour votre attention